montrer l'importance de l'entrevue des deux empereurs On connaît les sympathies du czar pour la France; reste à savoir si ces sympathies seront assez fortes pour contrebalancer les propositions de l'Allemagne.

Un fait important s'est produit hier à Paris. Un membre indépendant de l'ancienne majorité, M. Raoul Duval, député de la Seine-inférieure, avait réuni hier soir, en plein faubourg du Temple, non loin de l'endroit où M. Gambetta avait convoqué ses 2000 électeurs, environ 1000 à 1200 personnes, parmi lesquelles dominaient les ouvriers, et devant ce public il a fait hardiment, avec une éloquence chaleureuse, la contre-partie du discours de M. Gambetta. M. Raoul Duval, qui ne fait pas partie du groupe des députés bonapartistes, est un ardent partisan de la doctrine de l'appel au peuple. Il a parlé à ses auditeurs des intérêts économiques et politiques de la France; il a abordé toutes les questions actuelles.

M. Raoul Duval est peut-être dans l'Assemblée le seul député conservateur dont l'éloquence puisse lutter contre celle de M. Gambetta. Comme lui, il peut parler pendant deux heures sans se reposer, mais il a sur lui cet avantage que s'il possède l'éloquence qui peut passionner les masses, il sait toujours au milieu des mouvements oratoires les plus accentués, rester un parfait gentleman. Il y avait un certain courage de sa part à aller planter le drapeau conservateur au milieu des quartiers encore émus des accents révolutionnaires de M. Gambetta. Le fait en lui-même a causé une profonde sensation à Paris, et aura encore plus de retentissement en province. Le discours de M. Raoul Duval sera publié demain en entier par la *Liberté* et il en sera fait une édition populaire qui sera envoyée à un nombre considérable d'exemplaires dans les départements. L'ordre n'a pas été un instant troublé : il n'y avait eu aucun déploiement de force publique. Le mot d'ordre avait été donné parmi les radicaux de s'abstenir de toute manifestation.

Plusieurs journaux conservateurs ont protesté contre la nomination de M. Floquet à la présidence du Conseil municipal au moment où l'Empereur de Russie se rapproche de notre frontière et doit avoir avec l'Empereur Guillaume une entrevue qui peut exercer une si grande influence sur nos destinées. Le *Soir* va plus loin, il demande que le gouvernement prenne immédiatement des mesures de rigueur contre le Conseil municipal, c'est-à-dire qu'il le remplace par une commission.

Vous trouverez dans tous nos journaux une lettre adressée au directeur du *Journal des Débats* par le comte de Paris, qui s'excuse de n'avoir pu assister aux obsèques de Michel Lévy et se mêler en cette occasion à la foule des citoyens de la république des lettres. La teneur de cette lettre du prince qui est allé à Froshdorff faire acte de soumission au chef de sa famille a surpris beaucoup de personnes.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

JURISPRUDENCE. — *Société — Caution judiciaire. — Contrainte par corps.* — Sous l'empire de la loi sur la contrainte par corps, les cautions judiciaires qui n'exécutaient pas leurs engagements pouvaient être emprisonnées.

Comme les sociétés, en qualité d'êtres impersonnels, ne sont pas passibles de la contrainte par corps, on en avait généralement conclu qu'elles ne pouvaient pas non plus être admises à servir de cautions judiciaires.

Mais la question a reparu depuis l'abolition de la loi sur l'emprisonnement. Il a paru que rien ne s'opposait plus à ce que les sociétés fussent comme les particuliers des cautions judiciaires, attendu qu'on pouvait les discuter comme ces derniers sur leurs biens.

Telle n'a pas été cependant l'opinion du tribunal de commerce de la Seine, il a décidé le contraire en ces termes le 18 avril dernier.

« Attendu qu'aux termes de l'article 2040, paragraphe 2, lorsqu'il s'agit d'un cautionnement judiciaire, la caution doit, en outre des conditions exigées par les 2018 et 2019, être susceptible de contrainte par corps;

» Attendu qu'un être moral n'a jamais été susceptible de contrainte par corps; que vainement on excipe de ce que la contrainte a été supprimée, pour prétendre qu'actuellement une caution judiciaire n'a plus besoin de remplir cette condition, alors que la disposition susvisée n'a pas été abrogée;

» Qu'en effet, même pour une condamnation qui n'entraînerait pas cette voie d'exécution contre la partie condamnée, la caution judiciaire n'en devrait pas moins être susceptible de contrainte par corps; que le législateur a donc exclu les êtres moraux du droit d'être caution judiciaire; que dans ces conditions et sans qu'il soit besoin d'examiner la solvabilité de la caution offerte, laquelle, du reste, n'est pas contestée, il y a lieu de déclarer Bernstein et Feyder mal fondés en leur demande;

» Par ces motifs, le Tribunal déclare Bernstein et Feyder mal fondés en leur demande, les en déboute et les condamne aux dépens.»

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

La musique municipale de Tourcoing est venue hier dans notre ville, donner un concert au bénéfice de la *Grande-Harmonie* de Roubaix pour l'achèvement de son organisation instrumentale. En commençant le rapide résumé de cette fête musicale, nous ne pouvons nous empêcher de féliciter les deux musiques voisines d'avoir ainsi cimenté leur amitié et leur union confraternelle. La rivalité entre deux Sociétés d'Harmonie ne doit consister que dans les efforts faits par chacune d'elles pour s'élever de plus en plus vers l'art idéal ; le but étant le même, l'union ne peut manquer d'être complète et durable.

Nos concitoyens s'étaient rendus en grand nombre à la gare pour faire une réception digne d'elle à la musique de Tourcoing ; la *Grande-Harmonie* ouvrait le cortége et saluait de ses accords harmonieux la Société amie qui venait lui donner une preuve de sympathie et de bonne confraternité.

Une assistance nombreuse se pressait au cirque Rancy; on y remarquait M. le Maire de Roubaix et diverses notabilités.

Le programme du concert, très riche et très varié, comprenait quelques morceaux d'une importance capitale, notamment la *Marche aux Flambeaux* et une *Grande Fantaisie* sur les *Huguenots* de Meyerbeer.

Tout a déjà été dit sur cette brillante et chevaleresque composition, la *Marche aux Flambeaux* que l'illustre Meyerbeer fit pour les fêtes de la Cour, à l'occasion du mariage de nous ne savons quel prince allemand; les diverses phrases énergiques ou tendres, brillantes ou mollement cadencées, en sont toutes d'une distinction exquise et d'une originalité merveilleuse. On ne se lasse jamais d'entendre ce morceau magnifique si bien instrumenté et si parfaitement écrit; la *Musique Municipale* de Tourcoing, a rendu ce chef-d'œuvre avec une précision et une clarté admirable, même dans les passages les plus compliqués. L'accompagnement en arpèges du cornet à piston solo fait grand honneur à M. Mager; au reste, rien que des éloges pour tous, car les traits les plus difficiles, les passages subits du *forte* au *piano*, les nuances intermédiaires, tout cela a été exécuté nettement, vigoureusement, avec une rare chaleur et un sentiment de la véritable expression plus rare encore. Nous ne nous permettrons qu'une modeste observation au sujet du mouvement de la première phrase, qui généralement a paru trop vif, trop accéléré.

La *Grande Fantaisie* sur les *Huguenots*, a provoqué dans la nombreuse assistance une véritable ovation pour les exécutants. Nous ne pouvons pas analyser phrase par phrase l'exécution de la Musique Municipale de Tourcoing, dans le chef-d'œuvre de Meyerbeer; nous dirons seulement qu'elle nous a paru, d'un bout à l'autre, merveilleusement belle, parfaitement nuancée, depuis le *Choral de Luther* sombre et énergique, jusqu'à la cavatine du page: « *Nobles Seigneurs, Salut....* » si délicate et si élégante, depuis le *Rataplan* des étudiants huguenots, si sonore et si bien rythmée, jusqu'à la gracieuse entrée de Raoul de Nangis. Nous sommes heureux de féliciter le trombone solo, M. Honoré, qui a parfaitement rendu ce dernier morceau; un souvenir tout spécial aussi à M. Mager, l'excellent cornettiste, dont nous avons aussi applaudi de tout cœur les variations brillantes sur l'air de *Malborough*.

M. Marafin et son collègue, dont nous regrettons ne pas connaître le nom, manient avec une incroyable aisance, un énorme instrument de cuivre qui tient le milieu entre le bombardon et le bass-tuba; ils ont obtenu beaucoup de succès dans le morceau de la bénédiction nuptiale, ou leurs immenses instruments dialoguaient d'une façon parfaite avec le saxophone et la clarinette basse. — Bref, succès complet dans cette magnifique exécution de la *Fantaisie* sur les Huguenots.

La *musique municipale* de Tourcoing a eu la main heureuse en empruntant au brillant répertoire des *Guides de Bruxelles*, la poétique et charmante composition de Wilmer : *Un jour d'été en Norvége*. Cette œuvre fantaisiste transporte l'auditeur dans les campagnes Scandinaves, éclairées par ce soleil revivifiant dont elles sont si longtemps privées, et sous les voûtes obscures de ces forêts immenses et presque inexplorées ou l'on entend le chant des oiseaux babillards, quelquefois entrecoupé par l'appel monotone du coucou.

L'on peut dire que l'œuvre de Wilmer est une *Symphonie pastorale* en miniature, dont tous les effets sont aussi gracieux que pittoresques. Les exécutants ont été à la hauteur de la composition et ont produit beaucoup d'effet.

L'ouverture du *Prétendant* de Kucken est une pièce instrumentale qui ne manque ni de verve ni d'élégance; la phrase principale empruntée à l'opéra est suffisamment développée ; enfin, c'est une œuvre très-estimable, parfaitement rendue par la musique de Tourcoing.

Nous avons entendu avec plaisir la valse originale et entraînante du capelmeister viennois Johann Strauss ; *Wiener-Blut* peut être mise sur le même rang que le *Danube bleu* dont les mélodies rythmées et enivrantes ont fait danser tous les valseurs des deux mondes. L'auteur de la *Reine Indigo* a toujours cette verve endiablée et cette *furia* enthousiaste qui caractérisent toutes ses œuvres; les exécutants d'hier ont bien compris ce rythme viennois si difficile à saisir et si différent de notre genre français.

Nous avons réservé pour la fin les félicitations chaleureuses qui sont bien dues à MM. Courbe et Wauthier ; ils ont exécuté en artistes de premier ordre la *Fantaisie* pour petites clarinettes de leur talentueux directeur, M. Stappen.

M. Stappen a eu sa grande part des applaudissements du public roubaisien, tant à cause de son incontestable talent de chef d'orchestre, que pour ses charmantes compositions qu'il nous a été donné d'apprécier. Son *Allegro Militaire* est sonore et brillant, comme il convient à une composition martiale ; son galop, *la Malle Poste*, vif, entraînant, et finement instrumenté nous a paru très heureux et très expressif.

En somme, le concert donné par la *Musique Municipale* de Tourcoing a obtenu un franc succès, et c'est au milieu d'applaudissements unanimes que l'honorable directeur de la Grande Harmonie, M. Victor Delannoy, a remis à M. Stappen une magnifique couronne, destinée à perpétuer le souvenir de cette belle solennité musicale.

Dans quelques semaines, la *Grande-Harmonie* de Roubaix se rend à Tourcoing, pour donner un concert au profit de la *Musique Municipale* et cimenter ainsi complètement l'union de ces deux excellentes Sociétés.

REMY.

Par décrets insérés au *Journal officiel* d'aujourd'hui, ont été nommés :

Procureur général près la cour d'appel de Limoges, M. Preux, avocat général près la cour d'appel de Douai, en remplacement de M. Vaulogé, qui a été nommé procureur général à Toulouse.

Avocat général près la cour d'appel de Douai, M. Morry, procureur de la République près le tribunal de première instance du Mans, en remplacement de M. Preux, qui est nommé procureur général.

Procureur de la République près le tribunal de première instance du Mans (Sarthe), M. Grévin, procureur de la République près le siége de Saint-Omer, en remplacement de M. Morry, qui est nommé avocat général.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Omer (Pas-de-Calais), M. Hedde, procureur de la République près le siège de Béthune, en remplacement de M. Grévin, qui est nommé procureur de la République au Mans.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Béthune (Pas de-Calais), M. Duboys, procureur de la République près le siége de Château-Chinon, en remplacement de M. Hedde, qui est nommé procureur de la République à Saint-Omer.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire qui intéresse les jeunes gens qui font partie de la deuxième portion du contingent. Aux termes de la loi du 27 juillet 1872, les soldats qui ne savent pas lire et écrire à l'expiration du temps de service fixé pour leur instruction militaire peuvent être maintenus au corps pendant une seconde année.

M. le ministre de la guerre est disposé à user de tolérance vis-à-vis des soldats de la deuxième portion du contingent de 1874, parce qu'ils n'ont pu être suffisamment prévenus des dispositions de la loi; mais quant à ceux de 1874 et des classes suivantes, ils sont avertis qu'ils seront maintenus dans leur corps au-delà du terme fixé, s'ils ne possèdent pas à cette époque les connaissances exigées par la loi.

En conséquence, M. le ministre de l'intérieur invite les préfets à adresser à tous les maires des instructions spéciales pour qu'ils appellent sur ce point l'attention des familles.

M. Daillet, ex-commandant du 4e bataillon des mobilisés du Pas-de-Calais, condamné par contumace à la peine de mort pour la débandade qui a eu lieu à Souchez, le 20 décembre 1870, va purger sa contumace sous peu de jours devant le premier conseil de guerre, séant à Lille. Le conseil sera composé, en raison du grade qu'occupait l'accusé, de deux colonels, deux lieutenants-colonels, et deux chefs de bataillon, sous la présidence d'un général de brigade.

M. le colonel Blondel, commandant la 3e légion de gendarmerie à Lille, vient d'être admis, par décret du 30 avril dernier, à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Blondel compte dans sa carrière 42 ans de services dévoués. Il a obtenu successivement dans la Légion-d'Honneur les grades de chevalier, officier, puis commandeur.

M. Duplex, chef d'escadron, commandant la compagnie du Nord, depuis dix ans, quitte Lille pour aller à Reims, où il a été nommé commandant de recrutement.

Ce matin, vers 10 heures, un attroupement assez considérable s'était formé à la porte d'une filature de coton de la Grande-Rue : on commentait un fait qui venait de se passer dans l'intérieur de l'établissement, entre un ouvrier et un surveillant de filature. Le premier avait essayé, disait-on, d'assaillir celui-ci en se servant d'un arme tranchante, mais il avait été désarmé au moment de frapper. Nos renseignements nous permettent d'assurer que quelque chose d'anormal a en effet eu lieu, mais sans qu'il faille y voir rien qui sorte des conflits comme il s'en produit parfois, le lundi, entre ouvriers et directeurs de fabrique. Le nommé Paul X...., coupable dans cette circonstance, a du reste été mis en état d'arrestation.

Le 29 avril dernier, la Compagnie du chemin de fer du Nord a procédé au tirage annuel des actions et obligations à rembourser le 1er juillet prochain.

Voici les numéros sortis :

ACTIONS

108.201	à	108.203	270.276	à	270.300
129.251	à	129.275	306.826	à	306.850
162.451	à	162.475	336.726	à	336.750
195.626	à	195.650	343.426	à	343.450
196.526	à	196.550	333.376	à	363.400
210.551	à	210.575	494.501	à	494.525
243.901	à	243.925	514.476	à	514.500
244.576	à	244.600			

Les 353 actions ci-dessus sont remboursables à 400 fr. chacune.

OBLIGATIONS

901	à	950	582.001	à	582.100
2.301	à	2.347	616.801	à	616.880
2.349	à	2.376	632.801	à	632.900
2.378	à	2.391	663.401	à	663.500
2.393	à	2.396	679.001	à	679.003
2.398	à	2.400	715.001	à	715.100
25.301	à	25.400	718.501	à	718.600
38.901	à	38.934	734.443	à	734.500
38.936	à	38.987	777.801	à	777.900
38.989	à	39.000	785.101	à	785.182
46.501	à	46.600	788.001	à	788.100
71.301	à	71.334	835.101	à	835.169
71.333	à	71.377	863.101	à	863.200
71.379	à	71.386	932.201	à	932.300
71.387	à	71.399	945.201	à	945.269
71.391	à	71.400	1.018.601	à	1.018.669
82.301	à	82.400	1.020.201	à	1.020.300
95.701	à	95.800	1.053.101	à	1.053.169
114.001	à	114.016	1.091.301	à	1.091.400
114.018	à	114.100	1.125.601	à	1.125.700
124.601	à	124.646	1.127.001	à	1.127.100
131.301	à	131.400	1.159.501	à	1.159.534
152.601	à	152.661	1.204.101	à	1.204.200
152.663	à	152.700	1.235.701	à	1.235.800
150.401	à	150.500	1.257.601	à	1.257.634
153.601	à	153.637	1.287.401	à	1.287.500
153.639	à	153.700	1.292.001	à	1.292.100
165.901	à	165.997	1.323.101	à	1.323.134
165.999	à	166.000	1.353.801	à	1.353.900
182.501	à	182.400	1.391.801	à	1.391.863
194.501	à	194.517	1.404.301	à	1.404.400
194.519	à	194.551	1.427.501	à	1.427.564
199.001	à	199.097	1.445.901	à	1.446.000
199.099	à	199.100	1.490.601	à	1.490.700
228.401	à	228.500	1.505.901	à	1.506.000
260.301	à	260.400	1.563.201	à	1.563.300
263.901	à	264.000	1.570.301	à	1.570.364
265.301	à	265.400	1.580.001	à	1.580.022
270.001	à	270.100	1.580.301	à	1.580.400
294.901	à	294.949	1.596.958	à	1.597.000
314.001	à	314.100	1.642.901	à	1.643.000
342.601	à	342.700	1.684.001	à	1.684.065
372.301	à	372.378	1.690.301	à	1.690.400
377.801	à	377.900	1.692.101	à	1.692.200
403.501	à	403.600	1.726.301	à	1.726.400
413.101	à	413.170	1.729.801	à	1.729.865
451.701	à	451.800	1.775.701	à	1.775.800
457.601	à	457.700	1.839.001	à	1.839.100
513.801	à	513.879	1.844.001	à	1.844.100
546.701	à	546.800	1.854.901	à	1.854.966
547.601	à	547.679			

Les 7.341 obligations ci-dessus sont remboursables à 500 fr.

On écrit de Calais :

« Le *Bessemer* a fait hier samedi son deuxième voyage de Douvres à Calais avec 200 passagers, parmi lesquels se trouvaient M. Bessemer, et les principaux employés des Compagnies des chemins de fer anglais ; il a effectué sa traversée en une heure vingt-neuf minutes. Malheureusement, ce navire, une fois dans les jetées, ne gouvernant plus, a fait pour soixante-dix mille francs de dégâts à la jetée ouest. La Compagnie du Chemin a offert un déjeuner au buffet de la gare à M. Bessemer et ses amis, M. de Saint-Didier, administrateur du Nord ; M. Mathias, ingénieur en chef ; MM. Lagarde et Muel étaient allés à Calais pour les recevoir et avaient mis un train spécial à leur disposition pour les amener à Paris, où la Compagnie du Nord doit leur offrir un banquet. »

. . . . . .

Nos travaux du port, dit l'*Autorité*, de Dunkerque, sont l'objet de la sollicitude incessante de notre municipalité et de la chambre de commerce qui ont entre leurs mains nos plus chers intérêts.

Une commission composée de MM. Darras, maire, de G. Lemaire et Deman, adjoints, de M. Trystram, président de la chambre de commerce, de M. Bourdon, vice-président, et de M. le préfet du Nord, s'est rendue à cet effet à Paris.

Jeudi dernier la commission a eu une audience avec M. le ministre des travaux publics et une autre avec M. de Franqueville, directeur général des ponts-et-chaussées.

Il s'agit aujourd'hui d'un emprunt de 20,000,000 pour activer et faire aboutir dans un bref délai les travaux en cours d'exécution et en créer de nouveaux. Vendredi, ces Messieurs ont eu un long entretien avec M. Léon Say, ministre des finances.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESFONTAINES-DUPONT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame MARIE-EMILIE DUPONT, épouse de Monsieur HECTOR DESFONTAINES, décédée à Roubaix, le 9 mai 1875, dans sa vingt-neuvième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux funérailles qui seront chantées le mardi 11 à neuf heures trois quarts, et aux convoi et sépulture solennels qui auront lieu le même jour, à dix heures, en l'église St-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Place, 3.

Un obit solennel du mois sera célébré le mercredi 12 mai 1875, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Dame ADÈLE HOUFLIN, épouse de Monsieur JEAN-BAPTISTE LAMMENS, décédée à Roubaix, le 31 mars 1875, à l'âge de 58 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, le mercredi 12 mai 1875, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE WATTEL, époux de Dame ADÈLE D'HALLUIN, décédé à Roubaix, le 6 avril 1875, dans sa 50e année. —Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire de 1re classe sera célébré en l'église paroissiale de St-Christophe, à Tourcoing, le jeudi 13 mai, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH ROUSSEL, veuf de Dame MARIE-ANNE-JOSEPH DELBARRE, décédé à Tourcoing, le 27 janvier 1873, à l'âge de 85 ans et 11 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

MOUVEMENT COMPARATIF

DE LA CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement du mois d'avril 1873.

9211	colis de laine peignée	992.112	k^os
19	» d'écouailles et blousses	2.050	
555	» de laine filée	55.918	
1	» de soie	41	
2708	» de coton	290.844	
12494	colis pesant ensemble	1.342.965	k^os

Plusieurs fois il vit Louise à sa fenêtre et n'osa pas entrer chez elle.

Il l'aurait pu, sous prétexte de prendre son père pour chasser de compagnie. Une sorte de pudeur l'en empêcha : il se faisait l'effet d'un voleur.

Enfin, un jour qu'il avait tué un faisan, l'idée lui vint de s'en servir pour attirer Louise hors de sa maison. Il jeta son gibier dans un buisson, à vingt pas de la porte et tira en l'air.

Louise parut en effet au bruit et fut toute surprise de trouver là le jeune prince. Il ramassa son faisan et le lui offrit, non sans trembler.

— C'est singulier, il est déjà froid, dit-elle.

Bertrand rougit, balbutia et acheva de perdre contenance. Louise, de son côté, paraissait aussi gênée que lui. Avait-elle deviné son amour?

Heureusement, la mère de la jeune fille vint les tirer d'embarras. Fort touchée de l'attention du prince, elle l'invita à entrer et fit à peu près seule les frais de la conversation.

Elle lui dit entre autres choses que Louise aimait beaucoup la lecture, mais qu'elle manquait de livres. Bertrand saisit ce prétexte pour revenir et, le lendemain, il apporta *Paul et Virginie*.

La jeune fille rougit à sa vue et se montra plus réservée encore que d'habitude. Peu à peu, cependant, il parvint à rompre la glace et Louise se refusa moins à la causerie. Il revint ainsi sept ou huit jours de suite, et bientôt sa présence parut toute naturelle dans la maison.

Grâce à la liberté que donnent les mœurs du village, on les laissait souvent seuls. Louise était mieux gardée par sa chasteté que d'autres par leurs mères. Bertrand arrivait la tête en feu, puis, insensiblement, il cédait à la douce influence de Louise, et sortait sans avoir osé lui serrer la main.

L'aimait-elle ? Voilà la question que, jusqu'au retour du printemps, il se posa du matin au soir.

VIII

Le père de Louise avait dans les manières et les sentiments plus de délicatesse qu'on en eût attendu d'un simple paysan. Comme l'exigeait son service, il passait la plupart de sa journée dans le bois, et d'instinct Bertrand choisissait, pour venir à la maisonnette, les heures où il le croyait absent.

Deux fois il l'avait rencontré et il s'était trouvé mal à son aise. La troisième, le garde sortit presque aussitôt en lançant à sa femme un regard que surprit le jeune prince.

Louise, de son côté, paraissait émue, et Bertrand crut s'apercevoir qu'elle avait pleuré. Sa mère la renvoya sous un prétexte; puis, d'un air contraint et d'une voix triste :

— Monsieur le prince, fit-elle, pardonnez-moi ce que je vais vous dire. Vos visites ont été remarquées, on commence à jaser dans le village et...

Bertrand sentit le sang des Forestel lui monter à la tête.

— Et vous me mettez à la porte ! dit-il, les dents serrées.

La pauvre femme ne put retenir ses larmes.

— Louise ne doit pourtant pas perdre sa réputation pour votre plaisir, répondit-elle.

Bertrand fut touché de cette douleur maternelle.

— Eh bien ! dit-il, laissez-moi lui faire mes adieux et je ne reviendrai plus !

— Non, monsieur le prince, il vaut mieux partir sans la revoir.

— Vous avez raison, murmura-t-il, et il sortit la tête basse.

Il n'était point à dix pas de la maison que la bonne femme courut à lui. Elle lui prit la main et la pressa en disant :

— Vous ne m'en voudrez pas et vous ne reviendrez plus, n'est-ce pas? Promettez-le-moi.

Bertrand se retourna et aperçut à la fenêtre, encadrée dans les lilas en fleurs, comme il l'avait vue dix ans auparavant, la charmante tête de Louise.

Son regard avait une ineffable expression de tristesse et de contentement. Il crut y lire qu'elle le remerciait de sa générosité.

— Je vous le promets, dit-il.

Merci, Monseigneur, dit la mère de Louise, et elle lui baisa la main comme souvent il lui avait vu baiser la main de sa grand'mère.

IX

Bertrand s'enfuit, la tête perdue, à travers la forêt. Pendant huit jours, il tint sa parole. Dieu sait ce qu'il lui en coûta ! Le neuvième, il alla roder autour de la maisonnette.

Il se cachait derrière les arbres et y restait de longues heures à guetter la vue de Louise. On eût dit qu'elle se doutait de quelque chose, car elle se montrait rarement.

Il devenait pâle, maigre, taciturne au point d'inquiéter sa grand'mère : il songeait sérieusement à épouser Louise. Si madame de Forestel avait pu connaître ce qui se passait en lui, elle en serait mort de chagrin.

Un jour, au moment où la fille du garde sortait de sa maison, il s'avança vers elle. Elle rentra vivement; il cria : « Louise ! » d'une voix suppliante.

Elle se retourna et ferma la porte sans lui répondre.

C'en était trop. Les médecins avaient conseillé à la duchesse de faire voyager son petit-fils. Comme il avait fini ses humanités, rien ne s'opposait. Il partit huit jours après pour l'Italie.

La nouveauté des spectacles le calma peu à peu. Il acheva de se guérir en se livrant avec fureur à l'étude de la musique.

X

Deux ans après, il retourna au château et n'alla pas revoir la petite maison aux lilas. Un soir, dans le salon, Blanche chantait et il l'accompagnait au piano. On annonça une visite ; ils s'arrêtèrent.

— Ce n'est rien, leur dit madame de Forestel. Ma filleule s'est marié aujourd'hui, et elle vient nous faire sa visite de noces.

Bertrand éprouva plus d'émotion qu'il n'aurait cru. Louise entra et pâlit légèrement à sa vue. Pendant qu'elle causait avec sa marraine, il observait curieusement son mari, qui lui parut avoir une bonne figure, ouverte et franche.

Quand la nouvelle mariée prit congé, sa marraine l'embrassa. Louis se tourna ensuite vers Bertrand, et lui tendit la main en hésitant. Il effleura son front de ses lèvres et lui dit :

— Soyez heureuse, ma petite sœur.

— N'est-ce pas la jeune paysanne avec qui nous avons dansé il y a trois ans? dit Blanche.

— Elle-même.

— Eh bien! elle a décidément l'air très-distingué.

A quelque temps de là, la duchesse de Forestel alla rejoindre ses ancêtres, et Louise eut, de son côté, le malheur de perdre ses parents.

Bertrand nomma son mari brigadier des gardes de la forêt, mais il ne voulut pas que le jeune ménage demeurât dans la maisonnette aux lilas. Ils habitent une autre partie du bois, que le prince visite fort rarement. Quant à la petite maison, il en a fait un rendez-vous de chasse.

XI

Bertrand a revu Louise une seule fois ; elle a trois enfants, et sa taille en a souffert. Il a mis l'aîné au collége, et il se charge de son avenir. Il a aimé bien souvent depuis lors; jamais autant ni aussi sincèrement.

Il n'aime plus Louise, mais il aime encore la maisonnette aux lilas. Tous les ans, au mois de mai, il retourne au château et va respirer les lilas en fleurs. C'est, tout compte fait, le moment de l'année où il se trouve le plus heureux.

CH. DEULIN

(Histoires de Petites Villes).